

Le Conseil,

Vu le rapport du 27 juin 1996, par lequel monsieur le président :

A - Expose ce qui suit :

Je vous sou mets le dossier concernant l'acquisition, par la Communauté urbaine, d'une parcelle de terrain de 1 947 mètres carrés cadastrée sous le n° 234 de la section AK, située chemin d'Yvours à Pierre Bénite et appartenant à la Commune.

Aux termes du compromis qui vous est présenté, ladite parcelle qui a été nécessaire à la déviation d'une partie du chemin d'Yvours, serait cédée à titre gratuit ;

B - Propose d'approuver ce document et de l'autoriser à signer l'acte authentique à intervenir ;

Vu ledit document ;

Ouï l'avis de sa commission déplacements et voirie ;

DELIBERE

1° - Approuve ce document.

2° - Autorise monsieur le président à signer l'acte authentique à intervenir.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,